



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février 2015 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

Etaient présents à cette séance : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Albert DUPRAZ, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

Excusés : Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Jocelyne JULLIARD.

Procuration : Jocelyne JULLIARD a donné procuration à Alain FAVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé BOCHET.

Monsieur le Maire propose de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité du SDES.
- Temps d'Activités Périscolaires
- Demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour le Columbarium
- Autorisation de mandater de factures d'investissement avant le vote du budget 2015.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMMUNICATIONS

- Le Maire donne lecture du vœu présenté par Thierry REPENTIN sur le chantier du Lyon-Turin.
- L'Agence Régionale de Santé de Savoie nous indique que 6 analyses d'eau sont prévues en 2015.
D'autre part le bilan annuel 2014 de la distribution de l'eau montre que l'eau distribuée est de bonne qualité.
- Monsieur le Préfet de la Savoie nous informe que Monsieur Roger FAVIER est nommé Maire Honoraire de la Commune de Le Chatel par arrêté préfectoral en date du 22 Janvier 2015.
- La Commune de Saint-Jean-de-Belleville nous informe de son projet de révision du P.L.U.
- Le Conseil Général de la Savoie (CG73) nous indique que Le Chatel reste classé en « Communes défavorisées » et précise les barèmes modulables des taux de subvention 2015 pour la commune.

Fourchette 10 – 30 %	Fourchette 20 – 60 %	Fourchette 26 – 78 %
23	45	62

- Les Groupements Agricoles de Maurienne (GIDA. et GDA.) nous font parvenir un CD qu'ils ont réalisé pour promouvoir l'agriculture locale. Ils ont également rédigé, en partenariat avec le Syndicat du Pays de Maurienne, « le guide des bonnes pratiques de location du foncier agricole ». Ce document est disponible en mairie.
- Le produit définitif des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) pour 2014 s'élève à 57 633 €uros.
- Monsieur Michel BOUVARD, Sénateur et Vice-Président du CG73 en charge des finances nous informe que le CG73 a accordé une dotation exceptionnelle de 5 292 €uros à la commune du Châtel au titre du FDTP 2014 pour les réseaux d'assainissement et la construction de la station d'épuration du Chef-Lieu.
- Le SIRTOMM indique, qu'après visite sur place les containers semi-enterrés seront installés aux mêmes emplacements qu'actuellement et que chaque point de collecte comprendra 3 réceptacles (verre, papiers-cartons, ordures ménagères). Les travaux sont prévus en 2016.

- La Préfecture de la Savoie et ERDF indique qu'en cas d'évènements climatiques majeurs impliquant la coupure totale de l'alimentation électrique de tout ou partie du village un hébergement d'urgence serait ouvert à la salle polyvalente d'Hermillon.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires le fonds d'amorçage de 50 € par élèves sera maintenu pour la rentrée scolaire 2015 / 2016 si un Projet Educatif Territorial (PEdT) est établi.
- Le Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES) et le CG73 informe les communes qu'un nouveau service est à leur disposition pour permettre d'accéder facilement au dispositif national des Certificats d'Economies d'Energie (C2E).
- La Préfecture de la Savoie a transmis aux communes du département une information concernant la publicité extérieure et le cadre de vie.
- Les services instructeurs du CG73 instruisent actuellement le dossier de demande de subvention présenté par la commune du Châtel concernant l'aménagement pour personnes à mobilité réduite et de sécurité sur la RD77.
- L'Association des Communes Forestières de Savoie informe les communes de la recrudescence des scolytes en forêts.
- La Préfecture de Savoie accorde l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention PALULOS à la commune du Châtel pour réhabiliter l'appartement sous l'église.
- La Direction Départementale des Territoires de Savoie informe les communes de sa nouvelle organisation.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2014 de la Commune :

- **Dépenses = 477 999.21 € - Recettes = 535 538.43 €**
 - *Excédent global de clôture = 57 539.22 €*

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2014 du Service d'Eau et d'Assainissement :

- **Dépenses = 351 867.34 € - Recettes = 299 332.19 €**
 - *Déficit global de clôture = - 52 535.15 €*

L'excédent global de clôture 2014 des budgets cumulés (Commune, Eau) s'élève à 5 004.07 €.

COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les Comptes de Gestion de la Commune et du Service d'Eau et d'Assainissement de l'exercice 2014 présentés par le Percepteur.

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les affectations des résultats de l'exercice 2014 comme suit :

<u>Commune</u> :	* Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	75 343.70 Euros
	* Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté	57 539.22 Euros
	* Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté	- 75 343.70 Euros
<u>Service de l'Eau</u> :	* Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté	- 52 535.15 Euros
	* Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté	0 Euros

Tous ces résultats seront réaffectés dans les budgets respectifs de 2015.

PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à mandater les factures d'investissement avant l'établissement du budget communal 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent comme suit :

TIERS	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT TTC
Budget communal			
DAEC	458101	Maîtrise d'œuvre réseaux secs	2 100.84 €
Tony MANNO	2313 (Opération 102)	Rénovation appartement Presbytère	4 601.28 €
TP MANNO	21538 (Opération 122)	Réseau fibre optique Rieu Salomon	40 029.42 €
Serge LEGRAND Electricité	2313 (Opération 102)	Réhabilitation électricité Presbytère	5 500.00 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une liste de travaux envisageables avec indications des coûts et des aides possibles. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de réunir les Commissions des Finances et des Travaux pour définir les priorités et affiner les capacités financières et ainsi permettre l'établissement des Budgets Primitifs 2015 de la Commune et du Service d'Eau et d'Assainissement qui seront votés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ADHESION AU SDES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} Janvier 2016, tous les tarifs « Jaunes » et « Verts » concernant la fourniture d'électricité devront être soumis à appel d'offre. Dans ce contexte, le SDES propose de lancer un appel d'offre global pour le compte des Communes de Savoie adhérentes ou non afin d'obtenir des prix plus attractifs. La commune n'est pas directement concernée par cette évolution tarifaire mais Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux d'adhérer en prévision d'une autre modification impliquant les tarifs « bleus ».

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à ce groupement de commandes.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Madame DEFUNTI, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, fait le point sur le dernier Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Il en ressort qu'une demande de regroupement des TAP sur une demi-journée (le vendredi après-midi) serait souhaitable. Cette mesure s'appliquerait à la rentrée scolaire 2015 / 2016. Auparavant, un projet de Projet Educatif Territorial (PEdT) doit être élaboré pour l'ensemble du RPI et présenté avant le 07 mars à l'Inspection Académique. Une commission ad-hoc examinera le projet et décidera de la suite à donner.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE

Monsieur BOCHET, Premier Adjoint, précise qu'actuellement, il n'y a plus de places disponibles au columbarium. Un devis a été fait par la société GRANIMOND pour installer un niveau supplémentaire comprenant 5 concessions ainsi que la mise aux normes de l'Espace du souvenir. Le montant total des travaux est de 5 552.40 €uros TTC. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire une demande de subvention la plus élevée possible auprès du CG73.

QUESTIONS DIVERSES

- **Comice Agricole de Maurienne** : Les organisateurs du Comice Agricole de Maurienne sollicitent la commune pour l'achat d'une cloche ou l'attribution d'une subvention. Le Conseil Municipal décide d'attendre le vote du budget pour répondre à cette demande.
- **Compostage collectif aux Jardins du Ventour** : suite au sondage réalisé auprès des locataires de l'immeuble, il ne sera pas donné suite à la mise en place de ce composteur. Un courrier aux résidents et au SIRTOMM sera envoyé.
- **Affaire foncière** : Les conjoints RAVOIRE-TOSI souhaitent vendre à la commune les terrains (34 A 06C) qu'ils ont sur le territoire de la commune pour l'euro symbolique. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité des membres présents ou représentés**, de ne pas répondre favorablement à cette demande dans l'immédiat en raison des coûts trop élevés des frais d'acte notarié et indique aux requérants que dans le cadre d'un acte groupé la commune reprendra contact avec eux.
- **Vente de bois** : Les lots provenant de l'élagage des arbres de la station d'épuration du Villaret ont été vendus au profit du CCAS de la commune.

Fait à Le Châtel, le 12 mars 2015

Le secrétaire de séance,
Hervé BOCHET



Le Maire,
Gildas JOBERT

